



FREDON
CENTRE-VAL DE LOIRE

Formulaire — Fiche de formation
F-154 - Création : 19.10.21
Mise à jour : Version : 1
Mise à jour contenu : 16.09.25

Les chenilles de processionnaires du pin et du chêne

Nouvelle
formation
2025

DATES

Formation en salle possible toute l'année
Pour plus d'information, nous contacter

DÉLAI D'ACCES

Entre 1 et 3 mois selon le nombre d'inscrit.

DURÉE

Une demi-journée (3h30)

LIEU DE LA FORMATION

A définir ensemble

TARIFS

115€ HT/personne
109,25€ HT / adhérent FREDON CVL
Possibilité de tarif de groupe (nous consulter)

NOMBRE DE STAGIAIRES

Entre 8 et 20 stagiaires

POUR QUI ?

Toute personne susceptible d'intervenir dans
la lutte contre les chenilles de processionnaires

PRÉREQUIS

Aucun

ACCESSIBILITÉ

Conditions d'accueil et d'accès des publics en
situation de handicap (locaux, adaptation des
moyens de la prestation).

Mme BROUTIN Aurélie - 02 47 66 27 66
aurelie.broutin@fredon-centrevaldeloire.fr

CONTACT

M. COLLIN François
Responsable formation
francois.collin@fredon-centrevaldeloire.fr
06 80 33 45 53

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Apporter les connaissances nécessaires pour identifier les chenilles de
processionnaires du pin et du chêne.
Appréhender les méthodes de lutte.
Connaître les règles de sécurité.

TITRE ET QUALITE DU FORMATEUR

La personne chargée de la formation est formée au métier de formateur est
experte technique dans le domaine de la formation et animatrice de la gestion
des chenilles de processionnaires.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Risques, enjeux et réglementation**

Sanitaire, Environnementaux et Sociétaux

- **Connaître et reconnaître les processionnaires**

Identification

Cycle de vie

Répartition géographique et habitat

- **Moyen de lutte et d'information**

Méthodes de lutte préventive

Méthodes de lutte curative

Sécurité

- **Charte des bonnes pratiques**

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Support pédagogique projeté, observation insectes et matériels de lutte, jeux
pédagogiques.

MODALITES D'EVALUATION

Mise en situation et exercice photos

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de suivi de formation & feuilles de présence.

Le suivi de cette formation ouvrira la possibilité d'une signature de la charte des
bonnes pratiques de lutte contre les chenilles de processionnaires du pin et du chêne,
sous conditions d'adhésion à FREDON CVL.
Conditions générales de vente : disponibles sur le site de FREDON Centre - Val de Loire
(<https://fredon.fr/cvl/>)

FREDON Centre – Val de Loire

Organisme de formation n°24450200645 - Siret : 452 304 488 00029 – APE : 9411Z -
TVA INTRA : FR70452304488